



Questions à se poser avant la création d'une subvention



Subvention

- Nature de la subvention** : La plus générale et permissive est : sport, loisir/ culture, voyages, bien-être et aide à la personne. Mais vous pouvez choisir de restreindre à un seul domaine (ex. : uniquement la culture ou le sport).
→ Définissez un titre clair en fonction du choix retenu.
- Description de la subvention** : Besoin d'inspiration ? Consultez notre FAQ : [Exemples de descriptions pour les subventions](#)
- Leeshopable ou non** : Souhaitez-vous que cette subvention soit utilisable comme moyen de paiement dans le Leeshop, ou uniquement pour le remboursement de factures ?
- Périodicité d'utilisation** : Est-ce une subvention :
 - Hebdomadaire
 - Mensuelle
 - Trimestrielle
 - Semestrielle
 - Annuelle
 - Ou allouée en une seule fois ?→ Cette fréquence détermine le rythme de renouvellement du budget.
- Cumulative ou non** : Si la subvention est renouvelable, souhaitez-vous autoriser le cumul des montants non utilisés ? *Exemple : si un salarié reçoit 15 € par mois et n'utilise que 5 € en novembre, il aura 25 € en décembre.*
- Critère d'éligibilité** : Est-ce que tous les salariés y ont droit, ou y a-t-il des conditions spécifiques ? **!** *Attention aux critères discriminants (ancienneté, statut, etc.). En cas de doute, contactez votre Responsable Expérience Client avant la création.*
- Montant de la cagnotte** : Quel est le montant alloué par salarié ou par période ?
- Population concernée** : A qui est destinée cette subvention ?
 - Par salarié : uniquement pour le salarié
 - Par foyer : un seul montant pour le salarié + enfant(s) et/ou conjoint(e).
 - Par enfant : montant par enfant déclaré
 - Par conjoint(e) : montant spécifique pour le/la conjoint(e).



Besoin d'infos complémentaires ? Découvrez [la FAQ](#) complète ici avec toutes les réponses à vos questions.